cm FRC 2436

CONVENTION NATIONALE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

RAPPORT

AU CONSEIL GÉNÉRAL

DE LA COMMUNE DE PARIS,

Sur quelques mesures à prendre en changeant les noms des rues.

Imprimé en vertu de l'arrêté du Comité d'Instruction publique, du 17 Nivôse, l'an 2e. de la République française une & indivisible.

Les noms de la plupart des rues de Paris sont ou barbares, ou ridicules, ou patronymiques. En général ils sont insignifians, & leur ensemble ne présente aucun motif.

Il vous a été proposé de les changer partiellement. Nous avons mis sous vos yeux un projet qui les changeroit tous, & feroient de la commune de Paris une espèce de tableau géographique de la République fran-

çaise. Vous en avez consacré le principe par votre arrêté du.....; & si jusqu'ici quelques sections & plusieurs citoyens ont exprimé différentes vues, il semble que le plus grand nombre adopte le plan qui fait de Paris une carte géographique de la France.

Dès que vous avez eu manifesté votre vœu à cet égard, nous avons mis la main à l'œuvre, & nous allons vous soumettre quelques difficultés qui arrêtent le travail.

1°. Plusieurs noms de villes, sous l'ancien régime, étoient devenus des noms patronymiques; tels sont les noms d'*Orléans*, de *Clermont*, &c. Ces homonymes de noms d'hommes sont en grand nombre. Nous ne croyons pas que ce soit un motif pour les rejetter de la nouvelle nomenclature, où, graces aux salutaires réformes de la Révolution, ils ne servoient qu'à rappeler des abus qu'elle a anéantis.

2°. Quelquefois des hommes en place ont eu la gloriole de donner leur nom à des cités. Telle est *Arpajon*, dont le nom primordial étoit *Châtre*. On peut consulter cette commune, qui ne sera peut-être pas fâchée de reprendre son premier nom.

3°. Plusieurs cités ont des noms de saint & de sainte. Le Comité de Division s'occupe d'y en substituer d'autres. Nous desirons qu'il soit choisi dans le sein du Conseil deux membres chargés de solliciter auprès de ce Comité l'accélération de son travail (1), avec prière de nous le communiquer quand il sera terminé. Nous souhaitons encore qu'il soit observé aux membres de ces Comités, auxquels notre projet doit être communiqué, qu'il est bien essentiel, pour en faciliter l'usage, que les noms des rues soient simples, composés, autant que faire se peut, d'un seul mot, & qu'en conséquence les noms des communes seroient plus aisés à employer,

(1) Le décret porte que sous deux mois les cités ou communes proposeroient les noms qu'elles veulent porter.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

à retenir, si cette même simplicité les accompagnoit.

4°. De même qu'à Paris, il se rencontre plusieurs rues d'un même nom, plusieurs communes en ont de semblables. Il arrive de là que les lettres sont souvent mal adressées; que l'étendue du dessus d'une lettre ne suffit pas à la prolixité de l'adresse; que celui qui n'a pas une connoissance particulière de la topographie des lieux, ne peut reconnoître celui dont il est question; que le commerce en souffre, & que les habitans des grandes communes sont dans une ignorance parfaite sur la géographie de leur patrie. Des noms simples, des noms uniques, pareront à tous ces inconvéniens.

Nous allons maintenant vous donner une idée du projet dont vous avez adopté le principe par votre arrêté du.....

Paris est composé d'environ neuf cents rues, trente quais, douze ponts, vingt-huit passages, cours ou ci-devant cloîtres, vingt-six places, vingt halles ou marchés, de neuf enclos où l'on passe, que d'oisifs moines possédoient, & de plus de cent culs-de-sacs.

Voici la distribution que nous nous proposons d'en faire.

Les angles des quais porteront les noms des départemens du *Sud* & de l'*Ouest*; ceux des anciens boulevards, les noms des départemens du *Nord* & du *Midi*.

Les encoignures des rues porteront les noms des communes de la République, suivant l'angle que forme la prolongation de telle rue sur la méridienne ou sur la perpendiculaire.

Plusieurs ponts & places sont déja nommés. On continuera de leur imposer des noms qui éternisent la révolution.

Les culs-de-sacs prendront le nom des communes environnant Paris, selon le principe adopté pour les rues.

Nous réservons l'ancienne cité ou isle de Paris,

631

qui déja s'embellit, & s'embellira encore, pour placer à ses angles nombreux les noms de ceux qui auront bien mérité de la patrie : ils pourront y figurer à côté des noms de ces hommes dont la vie a été un bienfait pour l'univers.

Après avoir employé ce qu'il sera possible de ces noms respectables, les rues qui resteront, porteront des noms de nombre, en attendant que celui d'un patriote vertueux y soit placé.

Il paroît qu'il y a un motif dans ce projet, puisque les citoyens, à peine hors de l'enfance, sauront par routine qu'une rue porte une telle inscription; parce que sa direction, en tournant le dos au centre de la cité, est la même que celle de la cité dont elle porte le nom, ou à-peu-près; ou parce qu'elle est consacrée à la mémoire d'un grand homme.

On sait qu'il n'y a pas de route droite; les montagnes & les rivières en sont cause. Ainsi, les directions des rues ne seront pas routières, mais à vol d'oiseau, ou prises sur la méridienne, c'est-à-dire, géographiquement.

On conçoit, d'après cet exposé, que le changement des inscriptions devient total, au moins dans les tables; & qu'il est impossible, par exemple, de mêler aucun nom d'hommes ou de choses dans la partie destinée à former l'espèce de carte dont il s'agit.

Ainsi, ce projet une fois adopté, il faut que les sections consentent à voir transférer ailleurs les noms qu'elles ont déja donnés à quelques rues.

Il est utile que le Comité de Division se prête à cet ordre de choses, & veuille bien nous communiquer son travail, & que, pour éviter la confusion, toutes nouvelles dénominations de rues, &c., soient suspendues à compter de l'époque où le travail sera définitivement entrepris.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.